AR Prefecture

005-200034502-20210407-2021_048-DE
Reçu le 09/04/2021
Publié le 09/04/2021

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 7 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le sept du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 2 avril 2021 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 15

M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. GONSOLIN Christian, M. GONSOLIN Rémy, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : Mme Béatrice CLARY, Mme Marie FESTA, M. Dominique GOURY et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : Mme Béatrice CLARY ayant donné pouvoir à M. Christian GONSOLIN et M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

1. MOTION CONTRE LA FERMETURE DES TRESORERIES

Monsieur le Maire

Expose que notre commune est une ville fragile, avec des habitants et des entreprises connaissant des difficultés financières d'autant plus dans le contexte sanitaire actuel. **Notre population a donc besoin, plus qu'ailleurs, du soutien du service public.**

Dans ce contexte, le projet de fermeture des trésoreries de ST-JEAN-ST-NICOLAS et SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR par l'administration des finances et l'obligation faite alors aux habitants de la vallée de se rendre à la Trésorerie de Gap distante de plus de 25 kilomètres, ou communiquer avec l'administration fiscale via Internet, sont des non-sens inacceptables. Les habitants de la commune et de la vallée qui rencontrent des difficultés financières graves ont besoin de relations faciles avec les services fiscaux pour pouvoir expliquer leur situation et négocier des étalements de paiement. Ces personnes ont aussi de graves problèmes de mobilité dans nos territoires de montagne. Elles sont souvent privées de véhicules ou de l'offre de transports qui est restreinte sur le territoire. Elles sont également souvent totalement coupées des moyens modernes de communication, malgré les efforts de la municipalité pour atténuer la fracture numérique.

Les élus de Saint-Bonnet-en-Champsaur réunis en séance publique manifestent, par la présente délibération, leur désaccord de voir s'éloigner du ressort de la Vallée :

- **Le suivi privilégié et contextualisé du Trésorier dans l'exécution comptable,**

AR Prefecture

005-200034502-20210407-2021_048-DE
Reçu le 09/04/2021
Publié le 09/04/2021

Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

- **Le conseil et l'expertise en matière de préparation des documents budgétaires et comptables,**
- **Le soutien dus par l'administration de l'Etat aux exécutifs locaux** et demandent que soit respectée la LOI n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de:

ARTICLE 1. **Adopter** la délibération contre la fermeture des trésoreries de ST-JEAN-ST-NICOLAS et ST-BONNET ;

ARTICLE 2. **Autoriser** Monsieur le Maire à engager toutes les voies possibles de recours contre ce projet ;

ARTICLE 3. **Autoriser** Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 09 AVR. 2021
Affiché ou publié le : 08 AVR. 2021

Ainsi fait et délibéré le 7 avril 2021

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR 05 (Hautes-Alpes)